Image not found or type unknown

Obligation d'installé une pompe de relevage

Par **DIDOUD14**, le **08/05/2011** à **09:56**

bonjour,ma question est la suivante,proprietaire d'un terrain viabilisé dans un lottissement,pret a recevoir notre maison individuel,le constructeur nous informe qu'une pompe de relevage sera necessaire pour l'evacuation des eaux usées.est-ce a nous de reelement supporté le surcout de l'installation,et de l'entretien de cette fameuse pompe?ne serai-ce pas plutot au maitre d'ouvrage du terrassement et de la viabilisation des terrains de le faire?merci pour votre reponse,cordialement,d.aubert

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés